



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3344**<sup>e</sup> séance

Vendredi 4 mars 1994, 18 h 35

New York

*Provisoire*

---

<i>Président:</i>	M. Mérimée . . . . .	(France)
<i>Membres:</i>	Argentine . . . . .	M. Ricardes
	Brésil . . . . .	M. Sardenberg
	Chine . . . . .	M. Li Zhaoxing
	Djibouti . . . . .	M. Olhaye
	Espagne . . . . .	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Walker
	Fédération de Russie . . . . .	M. Vorontsov
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. Keating
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Bizimana

### Ordre du jour

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

*La séance est ouverte à 18 h 35.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Bosnie-Herzégovine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil.

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/224, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/1994/216, lettre datée du 24 février 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1994/221, lettre datée du 24 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1994/249, lettre datée du 3 mars 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu la photocopie d'une lettre datée du 3 mars 1994, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Cette lettre, avec son annexe, sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1994/255.

Le premier orateur est le représentant de la Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

**M. Sacirbey** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Puisque je n'ai pas eu l'occasion de vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, de votre accession à vos nouvelles tâches, permettez-moi de vous offrir tous mes vœux de réussite. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de Djibouti de la manière compétente dont il a dirigé le Conseil le mois dernier, alors que tant de questions importantes lui ont été soumises.

Pour la première fois depuis le début de l'agression et du génocide perpétrés contre notre République, un sentiment d'optimisme s'est installé : peut-être sommes-nous enfin parvenus à inverser la tendance persistante et regrettable à l'agression et à la légitimation des conséquences de cette agression. Dans ce contexte, trois faits nouveaux récents ont été particulièrement cruciaux. Ils ont confirmé l'importance d'une opposition résolue à l'agression et de l'endiguement des forces et des tendances à la fragmentation afin de favoriser le retour au pluralisme, au multiculturalisme et à la réintégration. En même temps, nous devons veiller très soigneusement à ne pas revenir aux comportements et aux choix dépassés et discrédités dans la recherche d'une solution à ce problème. Il semble que les forces serbes mettent à l'épreuve notre volonté et notre attachement aux mesures adoptées précédemment pour rétablir la paix.

L'ultimatum lancé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) aux forces serbes assiégeant Sarajevo, conçu — en partie du moins — pour assurer la mise en oeuvre des résolutions 824 (1993) et 836 (1993) du Conseil de sécurité, a fait cesser les bombardements contre Sarajevo. Le projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi devrait conduire à la mise en oeuvre complète de ces résolutions en ce qui concerne Sarajevo grâce, premièrement, au retrait total des forces serbes

«à une distance à laquelle elles cessent de constituer une menace à la sécurité des zones en question et à celle de leurs habitants» [*résolution 824 (1993), par. 4 a)*];

deuxièmement, à la levée totale des barrages routiers édifiés par les forces serbes pour empêcher l'accès à la ville et, troisièmement, au rétablissement des services essentiels pour la ville et sa population.

Il est clair que le maintien du *statu quo* et l'utilisation des effectifs de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), quel que soit leur pays d'origine, en vue de leur interposition entre les forces serbes assiégeantes et les défenseurs ne correspondent ni aux objectifs visés — la levée du siège et le maintien de l'unité de ce symbole multiculturel — ni aux résolutions 824 (1993) et 836 (1993) du Conseil de sécurité.

Avant même que nous commentions à mettre en oeuvre le présent projet de résolution, ceux qui ont la responsabilité de libérer la ville des bombardements doivent maintenant prendre des mesures pour faire cesser les bombardements et l'action des tireurs isolés qui ne cessent d'augmenter ainsi que les autres violations commises contre la zone d'exclusion de Sarajevo, qui mettent de plus en plus à l'épreuve la détermination de l'ONU et de l'OTAN.

Finalement, nous devons être tout à fait honnêtes avec nous-mêmes. Si le présent projet de résolution n'est pas correctement appliqué de manière à pouvoir lever le blocus de Sarajevo et d'éliminer les points de contrôle serbes qui empêchent tout mouvement, Sarajevo demeurera en état de siège. En effet, la mise en oeuvre partielle de ce projet de résolution, de même que des résolutions 824 (1993) et 836 (1993), fera de la FORPRONU et du Conseil de sécurité des parties involontaires à l'institutionnalisation du siège de Sarajevo.

Le deuxième événement qui nous procure un espoir est le récent affrontement entre les avions de l'OTAN chargés de faire respecter la zone d'exclusion aérienne imposée par l'ONU au-dessus de notre République et les avions serbes qui avaient violé notre espace aérien. Malheureusement, les violations serbes de notre espace aérien, commises au mépris de la zone d'exclusion aérienne, ne sont toutefois que trop fréquentes : en fait, elles ont lieu presque quotidiennement. D'un autre côté, l'intervention appropriée des avions de l'OTAN n'a eu lieu qu'à une seule occasion et seulement après que les avions serbes eurent ignoré les nombreux avertissements qui leur avaient été lancés et eurent l'audace de bombarder une de nos villes, sous les yeux mêmes des avions de l'OTAN. Il est clair que l'arrogance a été renforcée par le fait que les agresseurs avaient le sentiment que les avions de l'OTAN chargés de faire respecter la zone d'exclusion aérienne n'interviendraient pas cette fois-là et que la provocation ne susciterait pas de riposte appropriée. Nous devons néanmoins remercier les pays, et notamment les États-Unis, qui ont finalement décidé d'intercepter les responsables de ces violations et qui ont mis la vie de leurs citoyens en danger.

Le troisième événement qui révèle une démarche positive est peut-être le plus important. Il s'agit de l'accord longtemps recherché qui a été conclu entre la République de Croatie, la République de Bosnie-Herzégovine et des éléments croates de Bosnie. Cet accord met assurément fin à un combat anormal entre des victimes du fascisme. Il établit également une étroite coopération sous forme d'un accord de confédération entre la République de Croatie et la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi que d'une fédération au sein de la République de Bosnie-Herzégovine.

Mais l'élément le plus important de tous est le fait que cet accord inverse la démarche ancienne et malavisée en matière de négociations, qui consiste à rechercher des solutions fondées sur la division ethnique, la fragmentation et même l'apaisement. Cet accord et le rôle très utile joué par le Gouvernement des États-Unis et certains membres de l'Union européenne devraient signifier la fin de quelques-unes au moins des politiques discréditées du passé. Cet accord s'inscrit aussi dans la voie logique de la paix qui met l'accent sur des solutions fondées sur la légitimation et l'encouragement d'éléments modérés et tolérants.

La voie de la paix ne peut s'appuyer sur de nouvelles lignes arbitraires tracées sur des cartes qui divisent ce qui n'était pas séparé auparavant. Instaurer la paix consiste plus simplement à ouvrir la voie à un retour à une formule qui, pendant des siècles, a triomphé en Bosnie-Herzégovine, à savoir la tolérance, le pluralisme, le multiculturalisme et des sociétés ouvertes. Cette formule a non seulement assuré le succès de la coexistence mais a en fait assuré la prospérité et le développement de notre société. Nous appelons maintenant les Serbes qui se trouvent de l'autre côté d'une ligne arbitraire et qui ne sont pas coupables de crimes de guerre à se joindre à nous sur cette voie naturelle vers la paix et à retourner à nos formules avérées de succès.

Malheureusement, alors que nous évoquons ici d'éventuelles options pour la paix, il existe des signes évidents qui nous font craindre d'être précipités à nouveau dans le labyrinthe du désespoir. Les forces serbes n'ont pas encore choisi d'emprunter la voie de la paix; au contraire elles exploitent de plus en plus l'attention fixée sur Sarajevo et le fait que les puissances internationales continuent de ne pas vouloir les affronter pour lancer de nouvelles attaques contre Brčko, Bihac, Maglaj et Usora. Elles accentuent leurs campagnes de terreur, de viol, de torture, d'assassinats, de «nettoyage ethnique» et de génocide dans des régions qu'elles attaquent maintenant et qu'elles occupent. Les civils vivant à Banja Luka sont victimes de la terreur quotidienne serbe et nombre d'entre eux ont été expulsés. Si le Conseil souhaite maintenir un semblant de progrès, il

doit réagir rapidement et résolument à la situation dramatique de ceux que les Serbes considèrent comme des proies faciles parce qu'on ne les voit pas sur les écrans de télévision ni dans les journaux.

Finalement, nous devons ajouter que les Serbes sont encouragés dans leurs actes lâches d'agression par certaines tentatives de légitimation de la philosophie fasciste dont ils s'inspirent pour contrôler les territoires occupés. Ce phénomène a même atteint les capitales de certains membres de cette noble instance et le Conseil lui-même.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine se félicite de l'aide apportée par tous les gouvernements pour essayer d'instaurer la paix. Toutefois, nous ne nous sentirons pas liés par aucun accord conclu entre les forces brutales qui occupent notre pays et les membres du Conseil, à moins qu'un tel accord soit conforme à notre statut de Membre de l'ONU et respecte notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Ce dernier principe doit constituer le fondement de la mise en oeuvre du présent projet de résolution ainsi que de toute démarche ultérieure visant à parvenir à une solution.

**Le Président :** Je remercie le représentant de la Bosnie-Herzégovine pour les paroles aimables qu'il vient de m'adresser.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Marker (Pakistan)** (*interprétation de l'anglais*) : Le Pakistan a constamment défendu la nécessité d'agir de façon décisive et résolue en vue de mettre fin à l'agression contre la République de Bosnie-Herzégovine. Cela s'avère nécessaire pour parvenir à une solution juste, équitable et durable de la tragédie dans ce pays.

Aussi, nous saluons la décision prise par le Conseil de l'Atlantique Nord le 9 février 1994, lançant un ultimatum crédible aux Serbes : il fallait qu'ils retirent leur armement lourd de la zone d'exclusion de Sarajevo et lèvent le siège de Sarajevo ou bien ils s'exposaient à des frappes aériennes punitives.

Nous notons également avec satisfaction que suite à l'ultimatum de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des progrès ont été réalisés puisque cet ultimatum a permis un retrait partiel des armes lourdes serbes de certaines zones autour de Sarajevo et a permis ainsi d'épargner des vies innocentes dans cette ville assiégée.

Nous sommes cependant préoccupés par le fait que les Serbes ont recommencé à défier la volonté de la communauté internationale en poursuivant le siège de Sarajevo et en refusant de retirer la totalité de leurs armes lourdes de certains endroits autour de la ville. La communauté internationale ne devrait pas faire preuve de complaisance et ne doit pas fléchir dans sa résolution d'assurer la sécurité de la population civile dans toutes les zones déclarées «zones de sécurité» et dans d'autres villes menacées en République de Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction la mesure exemplaire prise récemment dans le cadre de l'application de la résolution 781 (1992) du Conseil de sécurité relative aux zones d'exclusion aérienne en Bosnie-Herzégovine.

Dans une déclaration officielle qu'il a publiée le 28 février 1994, le Gouvernement pakistanais souligne que l'élan engendré par le succès de l'ultimatum dans la région de Sarajevo ne doit pas être perdu et que les Nations Unies doivent maintenant prendre d'urgence les mesures politiques, diplomatiques et militaires nécessaires en vue de mettre fin aux hostilités dans l'ensemble de la Bosnie et de faire avancer le processus de paix. Il salue le cessez-le-feu approuvé par le Gouvernement bosniaque et les Croates le 23 février et le commencement à Washington de pourparlers sur la formation d'une Bosnie unifiée comprenant des zones pour les Musulmans et pour les Croates. Il apprécie le rôle clef joué par la Fédération de Russie qui a persuadé les Serbes d'accepter les termes de l'ultimatum de l'OTAN et souligne le fait que la Russie a un rôle clef à jouer dans le règlement pacifique du conflit bosniaque et qu'elle usera de son influence de façon constructive.

Quoique nous aurions préféré un texte de projet de résolution plus ferme et plus complet, dans le sens initialement envisagé et rédigé, nous estimons néanmoins que le projet de résolution dont le Conseil est saisi décrit de manière appropriée l'évolution de la situation après l'ultimatum du 9 février. Ce texte reflète la détermination de la communauté internationale à assurer la levée effective du siège de Sarajevo, y compris le rétablissement des services essentiels et un retour à la vie normale, conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 824 (1993) du Conseil

de sécurité. À notre avis, ce texte aurait pu être renforcé par une référence à la menace de frappes aériennes, au cas où les agresseurs reprendraient le bombardement de Sarajevo ou redéployeraient leurs armes lourdes dans la zone d'exclusion.

Par l'adoption de ce projet de résolution, le Conseil de sécurité mettra en marche un processus de nature à aboutir à la levée effective du siège de Sarajevo. Ce processus devrait mener à l'établissement d'un mécanisme assurant la protection d'autres zones de sécurité et de villes menacées telles que Maglaj, Mostar et Vitez.

Nous exprimons donc l'espoir que ce projet de résolution deviendra un instrument important pour consolider et élargir les premières tendances positives qui apparaissent en République de Bosnie-Herzégovine.

La tragédie en Bosnie-Herzégovine constitue le chapitre le plus sombre de l'histoire contemporaine. L'indifférence déplorable de la communauté internationale face à l'agression contre la Bosnie-Herzégovine a causé des souffrances humaines incommensurables. Mais le peuple courageux et déterminé de ce pays assiégé n'a pas faibli dans sa résolution à tenir tête à l'agression et à rejeter un découpage injuste imposé sous la menace des armes. La communauté internationale doit par conséquent montrer qu'elle est décidée à aboutir à une solution juste et durable de la crise en Bosnie-Herzégovine en prenant toutes les mesures appropriées pour contrer les conséquences de l'agression contre ce pays. Toutes les terres saisies par la force et le «nettoyage ethnique» doivent être restituées. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la République de Bosnie-Herzégovine doivent être restaurées et respectées.

Sarajevo restera toujours un symbole lumineux de l'indomptable esprit de résistance de l'homme face à l'agression et de la détermination à vivre en liberté quoi qu'il arrive. Durant des mois, le vaillant peuple de Sarajevo a enduré toutes les formes de terreur et de privation que lui a imposées un ennemi cruel décidé à vaincre sa volonté par le feu des obus et l'étranglement. L'héroïsme de Sarajevo sous un siège prolongé a été une source d'inspiration pour le monde entier. En adoptant le projet de résolution qui nous est soumis aujourd'hui, non seulement nous soulignerons notre reconnaissance de l'héroïsme de Sarajevo, mais nous ferons un premier petit progrès vers l'établissement d'une paix juste et durable dans une région qui a souffert des pires cruautés perpétrées dans l'histoire récente. Ma délégation est fermement convaincue que toutes les propositions et initiatives de paix doivent être conformes

aux principes contenus dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et ceux énoncés par la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

**M. Ayewah** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de la délégation nigérienne à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Par la même occasion, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent de Djibouti, l'Ambassadeur Olhaye, pour la manière efficace dont il a assumé ses fonctions durant le mois de février.

Depuis l'incident révoltant du bombardement du marché de Sarajevo le 5 février, l'attention internationale s'est focalisée sur l'évolution de la situation dans cette ville. Des progrès ont été réalisés, qui renforce les perspectives de paix en Bosnie-Herzégovine. C'est avec un soulagement considérable que l'on constate que le cessez-le-feu tient à Sarajevo et que les incidents par les francs-tireurs ont diminué.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), démontrée à cette occasion, est de bon augure pour la coopération internationale entre notre Organisation et les organisations régionales ainsi que pour les arrangements en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Toutefois, d'autres événements ne sont pas si positifs et continuent de susciter de graves inquiétudes. Le cessez-le-feu a, certes, été observé jusqu'à présent, mais le siège de Sarajevo n'est pas encore levé et la fourniture d'électricité et d'eau et d'autres services publics essentiels est toujours perturbée.

Deuxièmement, nous sommes inquiets de voir que certaines armes lourdes dans la zone d'exclusion ne sont pas encore entièrement sous le contrôle de la FORPRONU. En outre, l'une des parties a essayé récemment d'enlever certaines des armes qui avaient été placées sous le contrôle de la FORPRONU dans la zone d'exclusion. Cette même partie a également essayé de limiter le nombre des membres du personnel de la FORPRONU et des véhicules stationnés sur les lieux de rassemblement des armes.

Troisièmement, et c'est l'un des plus graves sujets d'inquiétude, les attaques se poursuivent et, dans certains cas, s'amplifient dans d'autres villes et «zones de sécurité», telles que Maglaj, Mostar et Vitez. Ma délégation estime qu'il importe que le Conseil de sécurité réaffirme qu'il est

décidé à faire appliquer ses résolutions antérieures, en particulier pour parvenir à l'objectif souhaitable de la levée du siège de Sarajevo pour permettre le retour à une vie normale.

Ces mesures seront certainement cruciales si l'on veut rétablir la confiance et faire progresser la cause de la paix en Bosnie. Nous voyons un certain mérite dans la décision de prier le Secrétaire général de désigner un responsable civil de haut niveau à qui serait confié l'autorité appropriée d'aider à rétablir les services publics à Sarajevo, et de faire avancer les objectifs de la FORPRONU.

Au cours des discussions sur la situation en Bosnie-Herzégovine qui ont eu lieu ici le 14 février, ma délégation a déclaré que la protection de Sarajevo n'était qu'un élément du plus vaste problème qui consiste à assurer la sécurité du pays et à le protéger notamment du «nettoyage ethnique» et de l'occupation par la force. Nous avons souligné la nécessité pour la communauté internationale de prendre d'urgence des mesures pour protéger ces régions de Bosnie, en particulier celles qui ont été déclarées «zones de sécurité». Nous appuyons donc pleinement la requête adressée au Secrétaire général pour qu'il fasse rapport au Conseil sur les modalités de nature à assurer la sécurité et la protection de ces zones.

Les résultats du «nettoyage ethnique» et des déplacements de populations de leurs foyers par la force ne devraient être ni absous ni tolérés. Nous nous félicitons par conséquent de l'application des dispositions appropriées des résolutions pertinentes afin de permettre un retour rapide des personnes déplacées dans leurs foyers.

Il est évident que, lorsque la communauté internationale fait preuve d'une volonté ferme, beaucoup peut être accompli. La ferme détermination dont la communauté internationale a fait preuve au sujet de Sarajevo au cours des dernières semaines a ouvert une voie qui doit être pleinement exploitée aux fins du règlement du problème en Bosnie-Herzégovine. Le projet de résolution dont est saisi le Conseil représente un progrès dans les efforts déployés en vue de trouver un règlement politique durable au conflit bosniaque. Ma délégation votera par conséquent pour ce projet.

**Le Président** : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Kovanda** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois en cours.

Vous nous avez guidés pendant ces premiers jours du mois avec une telle compétence, un tel dynamisme et un tel appétit de travail que vous réglerez certainement toutes les questions dont reste saisi le Conseil d'ici à la mi-mars.

Qu'il me soit également permis de remercier et de féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Olhaye, de Djibouti, qui a découvert que le mois le plus court de l'année n'était pas nécessairement le moins chargé. Il a largement démontré ses capacités diplomatiques et, sous sa direction, nous avons accompli un gros travail.

Monsieur le Président, l'un des accomplissements de votre prédécesseur a été la session marathon que nous avons tenue sous sa présidence, au cours de laquelle nous nous sommes penchés sur les conséquences du massacre perpétré au marché de Sarajevo, le 5 février. Aujourd'hui, nous traitons de nouveau de questions concernant Sarajevo, entre autres. La différence est que, le mois dernier, nous avons principalement regardé vers le passé, en condamnant ce qui avait eu lieu. Ce mois-ci nous regardons vers l'avant, encouragés par le fait que les mesures prises par la communauté internationale depuis ce samedi fatal il y a à peine un mois ont donné des résultats importants. Il semble que la population de Sarajevo profite maintenant de l'hiver : elle sort au grand air, qui n'est plus pollué par l'odeur nauséabonde de la poudre.

L'air frais est gratuit, et profiter de la neige ne requiert aucun effort. Cependant, le peuple de Sarajevo est loin de vivre une vie normale. La ville est privée des services essentiels : installations médicales, eau potable, carburant de toutes sortes, électricité, service d'enlèvement des ordures, entretien de la voirie urbaine. Les habitants de Sarajevo eux-mêmes ont comparé leur vie à celle menée dans un gigantesque camp de détention. Ils peuvent se déplacer dans la ville, ou tout au moins autour de certaines zones, avec moins de crainte qu'il y a un mois. Néanmoins, il y a une différence fondamentale entre la liberté de mouvement autour de Sarajevo et la liberté de mouvement en soi.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui tend à tirer parti des succès remportés au mois de février par la communauté internationale, succès qui ont permis de mettre fin au bain de sang. Comme tout enfant apprenant à marcher le découvre, un pas réussi en appelle un autre — ou le bébé tombera. Notre projet de résolution vise à faire cet autre pas en avant, voire un deuxième. Il vise à rendre les conditions de vie encore plus normales à Sarajevo, en demandant que la liberté de mouvement soit rétablie dans la ville même et que l'on puisse y entrer et en

sortir librement. Sarajevo ne doit plus vivre dans cette atmosphère de camp de détention.

Notre projet de résolution demande en outre qu'un responsable civil de haut niveau soit désigné, en fait, en tant qu'administrateur de la ville, pour aider à évaluer les modalités de rétablissement des services publics essentiels et, ensuite, pour aider à les rétablir effectivement — en travaillant en liaison avec le Gouvernement du pays, le maire de Sarajevo et l'administration locale de ses 10 arrondissements. Il bénéficiera des travaux menés par la mission conjointe civile que les États-Unis et le Royaume-Uni sont sur le point d'envoyer dans la ville pour évaluer les besoins.

Tout ce qui est nécessaire devra être financé. Dans notre projet de résolution, nous invitons par conséquent le Secrétaire général à établir un fonds d'affection spéciale volontaire à cette fin. La République tchèque a déjà dit qu'elle est décidée à aider à rétablir les services essentiels à Sarajevo, et j'espère que nos gouvernements jugeront que le Fonds d'affectation spéciale est un moyen utile à cette fin.

Au cours de nos débats du mois dernier, un certain nombre d'orateurs ont dit qu'ils craignaient que Sarajevo soit l'objet d'un traitement spécial et que le reste de la Bosnie-Herzégovine soit oublié. Notre projet de résolution est la preuve aujourd'hui que le reste du pays n'a pas été oublié. Il implique que la rotation des troupes de la FORPRONU à Srebrenica se déroulera comme prévu et que l'aéroport de Tuzla, qui a longtemps été une pomme de discorde, sera réouvert aux efforts humanitaires, comme prévu précédemment.

En outre, le projet de résolution met l'accent sur trois autres villes : Mostar, qui, le mois dernier, a été sélectionnée comme l'un des premiers candidats au statut de «zone de sécurité»; Vitez, enclave croate en Bosnie centrale qui a été la cible des efforts militaires du Gouvernement bosniaque au cours des dernières semaines; et Maglaj, communauté à prédominance musulmane, assiégée par la partie serbe, et qui endure des souffrances indicibles. En ce qui concerne Maglaj, il serait tragiquement paradoxal que la partie serbe réussisse à rompre ses défenses en utilisant les armes mêmes qu'elle a redéployées après les avoir retirées des alentours de Sarajevo, ce que, apparemment, elle essaye de faire, d'après une lettre du Président Izetbegovic, de la Bosnie.

Dans notre projet de résolution, le Secrétaire général est prié de faire rapport sur la faisabilité et les modalités de

l'extension à ces trois villes de la protection prévue par les résolutions 824 (1993) et 836 (1993). Il est particulièrement encourageant à cet égard de voir que le Gouvernement bosniaque et la partie croate de Bosnie ont récemment signé un accord de paix à Zagreb, grâce auquel une telle protection pourrait être d'autant plus faisable, à tout le moins à Mostar et à Vitez, que ces deux parties, outre le Gouvernement croate, se sont lancés ces jours derniers dans des plans d'une plus grande portée encore afin de lier constitutionnellement leurs territoires et leurs pays respectifs.

Plusieurs mises en garde ont pourtant déjà été faites à cet égard.

Premièrement, nous avons d'ores et déjà déclaré «zones de sécurité» non pas une seule ville, Sarajevo, non pas les trois villes mentionnées dans le préambule du projet de résolution d'aujourd'hui — à savoir Sarajevo, Tuzla et Srebrenica —, mais six villes vu qu'il faut y ajouter Zepa, Gorazde et Bihac. Forts du succès remporté à Sarajevo, nous devons veiller très attentivement à ce que les engagements que nous avons pris antérieurement soient eux aussi respectés, surtout en raison des nouvelles très alarmantes qui nous parviennent d'une reprise des attaques contre certaines de ces villes dès qu'elles ne sont plus sous les feux de l'actualité.

Deuxièmement, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) est déjà utilisée au maximum surtout depuis que de nouvelles troupes ont été affectées à Sarajevo. Je suis fier d'annoncer ce soir que, au moment même où nous parlons, la République tchèque a doublé son contingent à la FORPRONU. Nous avons tout lieu de penser qu'une partie de ce contingent sera très prochainement redéployée en Bosnie-Herzégovine. Nous continuons de penser qu'il importe cependant que la taille de la FORPRONU soit à la mesure des tâches que le Conseil de sécurité lui a confiées.

Troisièmement, s'il est vrai que le projet de résolution se félicite de l'évolution notable des négociations de paix entre le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, les Croates de Bosnie et le Gouvernement croate, la question de l'engagement des troupes de la République de Croatie — le HVO — en Bosnie-Herzégovine continue d'échapper à toute solution. La République tchèque juge cet engagement inacceptable, quelles que soient les circonstances, et elle rejette tout effort tenté pour lier leur retrait au processus politique en cours, aussi bienvenu que puisse être ce processus. Comme cela est exigé dans la déclaration présidentielle publiée le mois dernier par votre prédécesseur, Monsieur le Président, les troupes doivent partir.

En conclusion, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier et de remercier votre délégation des efforts acharnés que vous avez déployés pour introduire ce projet de résolution. Vous savez mieux que personne combien cette tâche était complexe. Pour notre part, nous sommes quelque peu déçus qu'il ait fallu l'édulcorer pour qu'il soit adopté, comme nous espérons qu'il le sera. Pour réussir à la table de négociations et sur le terrain, il faut une volonté délibérée et sans équivoque, et nous ne sommes pas tout à fait certains que le Conseil de sécurité ait suffisamment fait montre d'une telle volonté.

**Le Président** : Je remercie le représentant de la République tchèque des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Yañez Barnuevo** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider nos travaux. Je puis vous assurer que nous coopérerons pleinement avec le Conseil de sécurité pour qu'il puisse mener à bien les multiples tâches qui l'attendent ce mois-ci.

Qu'il me soit également permis d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Olhaye, de Djibouti, pour le travail efficace réalisé sous sa direction en février.

Cela fait deux semaines que Sarajevo n'est plus soumise aux bombardements incessants qui la martyrisaient il n'y a pas si longtemps encore. Le retrait des pièces d'artillerie de la ville et de ses environs, ou leur placement sous le contrôle de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), a apporté un rayon d'espoir aux habitants de la ville. Pour la première fois, on voit apparaître une lueur au bout du long tunnel de la guerre qui, depuis près de deux ans, dévaste la Bosnie-Herzégovine. Consolider les acquis, maintenir le cessez-le-feu et faire taire à jamais les armes — tout cela reste notre premier objectif. Pour cela, il faut que les deux parties coopèrent pleinement et de bonne foi avec la FORPRONU.

Les États membres de l'Alliance atlantique, appuyant la FORPRONU et confrontés aux velléités possibles de l'une ou l'autre partie, s'en tiennent fermement à leur décision du 9 février, adoptée conformément aux résolutions 824 (1993), 836 (1993) et 844 (1993) du Conseil de sécurité. En cas de nouveaux bombardements sur Sarajevo ou du non-respect des modalités prévues pour la démilitarisation de la ville et de ses environs, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) reste prête, en coordination avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations

Unies, à employer la force aérienne pour protéger la population civile.

Mais réduire les armes au silence n'est pas suffisant. Il faut continuer d'aller de l'avant jusqu'à l'obtention de la levée du siège de Sarajevo. C'est là l'objectif principal du projet de résolution que le Conseil s'apprête à adopter. Dû à une initiative de la France, le projet de résolution est parrainé par les pays de l'Union européenne — la France, le Royaume-Uni et l'Espagne —, auxquels se sont joints les États-Unis et la Fédération de Russie; ce projet demande le rétablissement, le plus tôt possible, d'une vie normale dans la ville de Sarajevo, l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire et la libre circulation de la population civile. À cette fin également, il réclame la nomination d'un haut fonctionnaire des Nations Unies pour aider au rétablissement des services publics essentiels, conjointement avec le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et en coordination avec les autorités locales compétentes.

L'initiative récente des États-Unis et du Royaume-Uni en vue de l'envoi d'une mission conjointe d'experts civils à Sarajevo pour évaluer les besoins sur le terrain et l'invitation contenue dans le projet à l'adresse du Secrétaire général en vue d'établir un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires contribueront également à ramener un semblant de vie normale à Sarajevo. En tout cas, il est extrêmement important que Sarajevo, en tant que vie unifiée, conserve son caractère séculaire de centre de coexistence multiculturelle, multi-ethnique et pluri-religieuse.

Comme nous l'avons dit auparavant, il ne suffit pas de sauver Sarajevo ou ce qui reste de la ville. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation existant dans d'autres zones de sécurité, comme Srebrenica et Tuzla. Dans la première de ces villes, il faut réaliser dès que possible le roulement du contingent de la FORPRONU; il faut également rouvrir l'aéroport de Tuzla afin de faciliter l'arrivée de l'aide humanitaire dans cette ville et dans la région.

Nous sommes aussi préoccupés par la situation de la population civile — qu'il s'agisse de Musulmans, de Croates ou de Serbes — vivant dans d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine, notamment dans des localités comme Maglaj, soumise récemment à des attaques, et Vitez, sans parler de la tragédie de Mostar, à laquelle nous sommes particulièrement sensibles en raison de la présence dans cette zone d'un bataillon espagnol servant dans les rangs de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes certains que le Secrétaire général nous informera dès que possible de la viabilité de l'application à ces villes du concept de "zones de sécurité" et des modalités requises pour le rendre effectif, de manière qu'elles soient enfin à l'abri d'attaques armées ou de n'importe quel acte hostile.

Ces derniers temps, des résultats importants ont été obtenus grâce aux initiatives de membres éminents de la communauté internationale, résultats auxquels le projet de résolution donne une forme cohérente. L'accord conclu à Moscou avec les Serbes de Bosnie en vue de la réouverture de l'aéroport de Tuzla et, par-dessus tout, les accords conclus à Washington entre le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine, les Croates de Bosnie et le Gouvernement de la République de Croatie, dans un effort qui, nous l'espérons, comprendra bientôt également les Serbes de Bosnie, constituent autant d'étapes utiles dans la recherche d'une prompte solution au conflit.

Il importe plus que jamais de ne pas relâcher pas nos efforts. Nous réussirons dans la mesure où nous resterons unis, comme nous espérons que ce sera le cas en adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis. Notre action doit être coordonnée, et la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie nous paraît constituer le cadre approprié pour cela. Avant tout, il faut que les parties au conflit fassent l'effort nécessaire car en définitive ce sont elles qui auront le dernier mot s'agissant de réaliser la paix. Ce n'est que si les parties font preuve de la plus grande souplesse et grâce aux efforts coordonnés des organisations internationales et des pays qui ont une influence dans la région qu'il sera possible d'arriver à la paix que nous souhaitons tous pour la Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/224.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de réso-

lution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 900 (1994).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**Sir David Hannay** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et de remercier votre prédécesseur pour les services remarquables qu'il a rendus au Conseil pendant le mois de février.

L'adoption de cette résolution, que ma délégation a parrainée et qu'elle appuie énergiquement, intervient à un moment où, presque pour la première fois depuis que ce conflit tragique a éclaté, il y a eu un certain nombre d'évolutions positives sur le terrain en Bosnie. Les cessez-le-feu à Sarajevo et le long des lignes d'affrontement entre Croates et Musulmans en Bosnie centrale sont pour la plupart observés. Les armes lourdes ont été soit retirées des alentours de Sarajevo soit placées sous contrôle des Nations Unies. Nous rendons hommage aux efforts des Nations Unies, en particulier, à ceux du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et de son commandement militaire, qui ont saisi l'occasion pour réaliser des progrès sensibles. Nous nous félicitons également de la participation active des États-Unis et de la Russie, tant dans le processus de paix que sur le terrain. Nous nous félicitons particulièrement des progrès réalisés par les États-Unis pour obtenir un accord entre Croates et Musulmans, ce qui est un pas décisif sur la voie d'un règlement global, et nous appuyons pleinement leurs efforts continus à cette fin.

Il est essentiel que des efforts soient maintenant faits pour bâtir sur les acquis réalisés jusqu'ici. Les conditions à Sarajevo sont meilleures qu'elles l'ont été depuis bien des mois, mais cela n'est pas encore suffisant. La population elle-même commence à voir que la paix et la stabilité peuvent être rétablies. Mais elle ne peut pas créer seule les conditions permettant une vie normale et la reconstruction. Les Nations Unies sont déjà engagées dans des travaux essentiels sur le terrain, mais d'énormes problèmes doivent encore être surmontés. Ma délégation appuie donc fermement la désignation d'un responsable civil de haut niveau des Nations Unies pour mobiliser tous les efforts possibles à cette fin et pour mettre au point un plan d'action afin de rétablir les services publics essentiels à Sarajevo. Dans le cadre d'un effort international pour rétablir une vie normale à Sarajevo, mon Gouvernement ainsi que celui des États-Unis ont déjà annoncé leur intention d'envoyer immédiatement une mission conjointe civile dans cette ville. Oeu-

vrant en liaison avec le Gouvernement bosniaque, les autorités de la ville de Sarajevo, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, cette mission évaluera les besoins prioritaires pour le rétablissement des services publics. Mais le retour à une vie normale à Sarajevo exigera la participation active de la communauté internationale dans son ensemble. Dans ce contexte, ma délégation appuie également la création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer les projets destinés à promouvoir le retour à une vie normale à Sarajevo. Nous espérons que tous les membres de la communauté internationale contribueront généreusement à cette oeuvre.

Il est important également de construire sur les acquis récents et de progresser ailleurs en Bosnie. Nous appuyons les plans des Nations Unies visant à accélérer la relève des troupes de la FORPRONU à Srebrenica et à Zepa, et à rouvrir l'aéroport de Tuzla. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative russe visant à persuader les Serbes bosniaques de coopérer pleinement avec la FORPRONU à cette fin. Mon Gouvernement est prêt à apporter une assistance matérielle pour la remise en état de l'aéroport afin qu'il puisse être utilisé pour assurer des vols humanitaires.

Nous attendons également avec impatience le rapport du Secrétaire général sur la faisabilité de la protection des convois humanitaires et de leur accès à la zone assiégée de Maglaj. Mostar et Vitez ont beaucoup souffert également et seront couvertes par ce rapport. L'intention de la FORPRONU de surveiller le cessez-le-feu entre les Croates et les Musulmans en Bosnie centrale est une autre mesure nécessaire pour assurer la désescalade du conflit.

Dans son examen de chacune de ces questions individuelles, il est important que le Conseil de sécurité ne perde pas de vue l'objectif global qui est d'assurer un règlement politique durable. Les efforts doivent être intensifiés à cette fin. Il est temps maintenant que tous les intéressés, y compris les parties elles-mêmes, participent de façon active et constructive à un processus de paix qui a récemment pris une vigueur nouvelle grâce à l'appui accru des États-Unis et de la Fédération de Russie.

**M. Ricardes** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'emblée, de vous féliciter pour assumer une responsabilité aussi importante durant le mois de mars et de vous assurer en même temps de notre entière coopération.

Je voudrais également remercier le Représentant permanent de Djibouti pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois de février.

La République argentine s'est associée par son vote à la proposition importante contenue dans la résolution que nous venons d'adopter. Cette résolution a trait essentiellement à la situation à Sarajevo et a pour objet de promouvoir le rétablissement immédiat des services publics essentiels dans cette ville et, en conséquence, d'une vie normale pour ses habitants.

Les rapports de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) confirment pour l'essentiel la neutralisation, la remise ou le retrait des armes lourdes de Sarajevo et de ses environs et le maintien du cessez-le-feu. À cet égard, la décision adoptée par le Conseil de sécurité, au cours de cette séance, vise à consolider cette situation.

L'esprit de cette résolution se fonde sur le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. Par la désignation d'un responsable civil de haut niveau, qui agira sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie, le Conseil de sécurité souhaite renforcer et stabiliser les améliorations de la situation sur le terrain, dans toute la zone de Sarajevo, étant bien entendu qu'il s'agit là, en raison de sa portée toute relative, d'une contribution importante au règlement global du conflit à la table de négociations.

Nous soulignons tout particulièrement l'importance du respect du droit international humanitaire dans tous ses aspects. Nous lançons à nouveau un appel à toutes les parties pour qu'elles se conforment à ses dispositions. Le monde n'a que trop assisté à des violations d'aspects essentiels de ces normes, lamentable spectacle dont les responsables auront à répondre.

Un autre aspect, que nous estimons très important, de la résolution adoptée est l'appel lancé aux parties pour qu'elles permettent la liberté totale de circulation au départ ou à destination de Sarajevo, afin d'assurer la levée effective du siège de cette ville. C'est un appel unanime lancé par toute la communauté internationale.

Je voudrais terminer en lançant, au nom de la République argentine, un nouvel appel à toutes les parties pour qu'elles s'efforcent de trouver une solution juste et permanente dans le cadre des négociations en cours. Nous pensons que la conjoncture internationale est propice au renforcement du dialogue et de ces négociations.

Il ne faut pas perdre cette occasion.

**Le Président** : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Walker** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession aux très difficiles fonctions de Président. Je vous assure de notre plein appui. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le représentant de Djibouti, de ses efforts, qui lui ont permis de guider avec succès les travaux du Conseil au cours d'un mois très difficile.

Les États-Unis ont été heureux de coparrainer la résolution qui représente à notre avis un pas important vers notre objectif commun : assurer le retour à des conditions de vie normales pour la population de Sarajevo et soulager la crise humanitaire en Bosnie. Bien que nous ne puissions appuyer les efforts tentés pour imposer une solution concernant Sarajevo, nous estimons que toute mesure visant à soulager les souffrances de la population civile constituerait un pas important vers la paix.

Tout au long de ce conflit, nous n'avons cessé d'appuyer les négociations entre les parties susceptibles de mener à un règlement juste et viable et librement consenti par toutes les parties. En même temps, nous avons continué de faire tout notre possible pour soulager les terribles conditions humanitaires en Bosnie. Ces objectifs demeureront le fondement de notre politique.

Les États-Unis demeurent convaincus que la crise bosniaque ne pourra être réglée qu'à la table de négociation. Certains faits nouveaux nous autorisent à espérer que nous avons, enfin, pris des mesures dans ce sens. La décision des Serbes bosniaques de se conformer à l'ultimatum lancé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de retirer leurs armes lourdes déployées autour de Sarajevo ou de les mettre sous le contrôle des Nations Unies est au nombre de ces mesures. L'accord de cessez-le-feu conclu le 9 février entre le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie et le cessez-le-feu intervenu dans la partie centrale de la Bosnie en font également partie.

Enfin, nous sommes encouragés par la signature, le 1er mars à Washington, par les Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie, et des représentants de la partie des Croates de Bosnie, d'un accord-cadre prévoyant la création d'une fédération bicommunautaire en Bosnie et les grandes lignes d'un accord préliminaire relatif à la création d'une confédération entre la Bosnie et la Croatie.

Nous espérons que ces accords jetteront les bases d'un règlement politique plus large avec les Serbes de Bosnie.

Beaucoup reste cependant à faire. Comme nous l'avons dit au moment de leur signature, ces accords montrent combien peut être accompli, même après des années de violence terrible, lorsque deux parties s'assoient à la même table afin d'arriver à se mettre d'accord. Ils prouvent aussi que, même s'il est certain que les négociations seront difficiles, elles sont possibles. Mon gouvernement attend des parties bosniaques qu'elles respectent scrupuleusement tous ces accords.

De même, les États-Unis prient instamment toutes les parties en Bosnie de faire tout leur possible pour faciliter le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo et alentour. La paix en Bosnie sera construite pierre par pierre. Nous espérons que cette résolution constituera un élément important de cet effort.

**Le Président** : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Li Zhaoxing** (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que grâce à votre sagesse, à vos talents et à votre vaste expérience diplomatique, nos travaux ont toutes les chances d'être menés à bien. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Olhaye, de ses efforts inlassables, qui nous ont profondément impressionnés.

Aidées par la communauté internationale, les parties en Bosnie-Herzégovine se sont efforcées récemment de parvenir à un règlement politique du conflit qui les oppose. Cela a permis de détendre quelque peu la situation dans cette région ravagée par la guerre. Les accords intervenus entre les Serbes de Bosnie et les Musulmans de Bosnie sur un cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes de la région de Sarajevo ont pour l'essentiel été mis en oeuvre. Les Croates de Bosnie et les Musulmans de Bosnie viennent de signer un accord cadre à Washington. Des progrès ont également été réalisés pour ce qui concerne l'ouverture de l'aéroport de Tuzla. Nous tenons à dire que nous nous félicitons sincèrement de cette évolution et que nous espérons que les parties au conflit appliqueront sérieusement les accords déjà conclus. La communauté internationale, y compris les Nations Unies, qui ont fait beaucoup d'efforts à cet égard, devrait les encourager à continuer de promouvoir le processus de paix en vue d'aboutir à une solution

politique d'ensemble de la question de la Bosnie-Herzégovine.

Le but principal de la résolution qui vient d'être adoptée est d'améliorer la situation humanitaire à Sarajevo et de rétablir l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que les autres services publics essentiels afin d'alléger les souffrances de la population. Pour des motifs humanitaires, la délégation chinoise a voté pour la résolution.

La Chine a toujours préconisé le règlement pacifique des conflits par la voie du dialogue et de la négociation, et elle s'est toujours opposée à la menace ou à l'usage de la force. A notre avis, la poursuite des opérations militaires en Bosnie-Herzégovine ne fera que compliquer davantage la situation dans ce pays et risquerait même de compromettre les efforts diplomatiques en cours des parties concernées. C'est pourquoi nous avons des réserves quant à l'invocation du Chapitre VII de la Charte dans cette résolution.

Nous maintenons que la création de zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine n'est qu'une mesure temporaire, et non une solution de base. Au moment d'envisager la création de nouvelles zones de sécurité, il faudra examiner avec sérieux la question de savoir si les résultats escomptés ont été obtenus dans les zones de sécurité déjà créées et si, dans les circonstances actuelles, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour s'acquitter de nouvelles tâches. Sinon, il est plus que probable que toute décision prise à la hâte se révélera n'être qu'un bout de papier, ce que personne ne souhaite.

La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, doivent être respectées par la communauté internationale. Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine, doit être conservée en tant que ville unifiée et centre multiculturel, multiethnique et plurireligieux. La solution finale du problème de Sarajevo dépend du règlement politique d'ensemble de la question de la Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que grâce aux efforts des différentes parties, la situation humanitaire à Sarajevo continuera de s'améliorer et que les services publics essentiels et la vie de ses habitants retourneront à la normale dès que possible afin de favoriser un règlement politique d'ensemble de la question de la Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans vos importantes fonctions, et je vous assure que nous sommes disposés à coopérer avec vous par tous les moyens.

Nous sommes également reconnaissants à votre prédécesseur, le représentant de Djibouti, l'Ambassadeur Olhaye, pour la manière compétente et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil en février.

La délégation russe a coparrainé le projet de résolution présenté par la France, car ses dispositions correspondent à la position constamment adoptée par la Russie, qui estime que la normalisation de la situation à Sarajevo et dans les autres zones de sécurité est un pas en avant vers un règlement d'ensemble en Bosnie-Herzégovine. Le rétablissement de conditions de paix à Sarajevo et dans d'autres villes de Bosnie-Herzégovine ainsi que la solution des problèmes humanitaires ont toujours été au nombre de nos priorités à cet égard. C'est pourquoi la Fédération de Russie a décidé d'envoyer un contingent russe à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans la région de Sarajevo en réponse à l'appel du Secrétaire général et conformément aux décisions du Conseil de sécurité.

Maintenant que la menace directe des tirs d'artillerie sur la ville a été écartée, il est indispensable de prendre de nouvelles mesures en vue de renforcer les conditions de paix dans la capitale bosniaque qui, grâce au rétablissement des services publics à Sarajevo, devraient permettre de soulager les souffrances endurées depuis si longtemps par ses habitants.

Nous comprenons clairement que les événements positifs qui se produisent à Sarajevo et dans ses environs ne constituent qu'un premier pas sur la voie du rétablissement de la paix et de la sécurité sur tout le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine, à partir d'un accord devant être conclu par le biais d'un règlement négocié associant les trois parties au conflit. La Fédération de Russie souhaite la tenue de pourparlers sérieux avec toutes les parties intéressées en ce qui concerne Sarajevo et d'autres zones de sécurité, et au sujet d'un règlement bosniaque dans son ensemble. L'objectif final de ce processus résiderait dans l'élaboration de propositions soigneusement mises à l'épreuve et vérifiées pour un déblocage global du conflit bosniaque, qui pourraient être approuvées par de grands États au plus haut niveau, avec la participa-

tion de l'ONU. C'est là l'objectif que vise l'initiative prise par le Président de la Fédération de Russie, M. Eltsine.

Nous sommes convaincus qu'il existe maintenant un besoin pour un effort appliqué et concerté. L'examen de démarches et d'accords relatifs à des recommandations concrètes pourrait être effectué tant dans le cadre de l'ONU que par des voies bilatérales.

Nous notons avec satisfaction que, au cours du processus visant la conclusion d'un accord sur le projet de résolution adopté aujourd'hui, un esprit marqué par le partenariat et la concertation dans l'action a prévalu. Nous espérons que notre interaction positive avec nos partenaires du Conseil de sécurité sur cette question en sera encore accrue, maintenant que le processus de règlement en Bosnie-Herzégovine entre dans une phase cruciale.

**Le Président :** Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Sardenberg (Brésil)** (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous présenter, Monsieur le Président, mes plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil. Nos travaux bénéficieront beaucoup, ce mois-ci, de vos compétences professionnelles et de vos qualités personnelles bien connues. Vous pouvez compter sur la coopération et l'appui entiers de ma délégation.

J'aimerais également exprimer la profonde reconnaissance de la délégation brésilienne pour la façon admirable dont l'Ambassadeur Roble Olhaye, de Djibouti, a dirigé nos travaux en février. Grâce au doigté avec lequel il a présidé les travaux du Conseil, le Conseil a connu une période d'activité très fructueuse au mois de février.

La résolution 900 (1994), que nous venons d'adopter, représente un autre effort déployé par le Conseil de sécurité pour atténuer les souffrances de la population civile en Bosnie-Herzégovine et favoriser les conditions permettant la conclusion d'un règlement politique d'ensemble.

Le Brésil est encouragé par les accords conclus entre la République de Bosnie-Herzégovine et le Représentant spécial du Secrétaire général et entre la partie serbe de Bosnie et le Représentant spécial du Secrétaire général au sujet d'un cessez-le-feu et de mesures relatives aux armes lourdes à Sarajevo et dans ses environs. Nous espérons que cette mesure initiale et, souhaitons-le, irréversible se généralisera dans d'autres parties du pays et débouchera sur le rétablissement de la paix et de la sécurité dans toute la

région. Le Brésil appelle toutes les parties à poursuivre leurs démarches en ce sens. À ce sujet, nous nous félicitons également de l'accord-cadre conclu à Washington entre le Gouvernement bosniaque et la partie croate de Bosnie. La réouverture de l'aéroport de Tuzla dans un avenir rapproché, qui permettra l'arrivée de vols apportant des secours, constituera un autre signe encourageant des démarches positives de la part des parties concernées.

Nous savons que beaucoup reste encore à faire. La situation à Mostar, à Vitez et à Maglaj continue d'être une source de profonde inquiétude. Le siège de Sarajevo devrait être effectivement levé afin de permettre le rétablissement de conditions de vie et de sécurité normales pour la population. À ce sujet, toutes les parties doivent faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, y compris l'approvisionnement en vivres, en eau, en électricité, en carburant et en communications dans la capitale ainsi que dans toutes les autres régions de Bosnie-Herzégovine.

Dans la résolution 900 (1994), le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de désigner un responsable civil de haut niveau pour qu'il mette au point une évaluation et un programme d'ensemble de rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner le rapport que le Secrétaire général présentera dans un avenir rapproché au sujet des moyens par lesquels sera mis en oeuvre ce programme.

La résolution 900 (1994) est le fruit d'un intense processus de négociations au sein du Conseil, et nous saluons l'esprit de conciliation mutuelle qui a rendu possible son adoption à l'unanimité. Toutefois, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les difficultés qui demeurent en ce qui concerne la pleine mise en oeuvre des décisions prises aujourd'hui et antérieurement. Cette étape nouvelle et cruciale doit être abordée avec beaucoup d'application et d'attention afin que la présente occasion d'instaurer une paix durable ne soit pas perdue. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'encourager les parties à rechercher un accord juste et pratique qui serait acceptable par toutes ces parties et qui mettrait un terme à ce conflit effroyable. Un tel accord doit prendre en compte les intérêts légitimes de toutes les parties en Bosnie-Herzégovine et assurer la protection de leurs droits fondamentaux.

**Le Président :** Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Keating (Nouvelle-Zélande)** (*interprétation de l'anglais*) : À l'instar de mes collègues, je tiens à vous

offrir mes meilleurs vœux, Monsieur le Président, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons de votre accession à la présidence et comptons bien vous appuyer dans toutes vos démarches ce mois-ci.

Je souhaite également exprimer toute la reconnaissance et toutes les félicitations de ma délégation à l'Ambassadeur de Djibouti, votre prédécesseur, qui a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. Ma délégation a été fortement impressionnée par la manière dont lui et sa délégation ont contribué aux réalisations du Conseil.

Lorsque, il y a trois semaines, le Conseil de sécurité a débattu des conséquences de l'attaque sur le marché de Sarajevo, j'ai affirmé que la Nouvelle-Zélande appuyait pleinement les décisions prises par le Secrétaire général et les États Membres, qui agissaient par l'intermédiaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dans l'exécution du mandat du Conseil pour la protection des zones de sécurité dans la République de Bosnie-Herzégovine. Nous avons dit que l'ONU en était à un tournant dans le conflit bosniaque, ce qui s'est confirmé.

Les événements survenus au cours des trois dernières semaines ont montré que, grâce à une combinaison de détermination adéquate et de diplomatie efficace, la communauté internationale est capable de susciter un changement dans la situation en République de Bosnie-Herzégovine. Le musellement des armes qui bombardent Sarajevo depuis 22 mois est la première conséquence de cette détermination. Les citoyens de Sarajevo peuvent, avec une confiance accrue, commencer à réorganiser leur vie et à reprendre leurs activités quotidiennes sans craindre l'éruption d'une violence soudaine et aveugle.

Mais il ne s'agit là que du début du processus de reconstruction de Sarajevo et de la Bosnie. Le projet de résolution sur lequel nous venons de voter, et que la Nouvelle-Zélande appuie pleinement, nous fait avancer plus loin sur cette voie.

Premièrement, il exprime ouvertement la volonté de l'ONU selon laquelle l'arrêt des bombardements contre des cibles civiles doit maintenant s'accompagner du rétablissement des services publics dans cette ville. Les citoyens de Sarajevo ne doivent pas être dans l'obligation de se demander quotidiennement si l'approvisionnement en gaz, en eau et en électricité durera et combien de temps il durera. Les services essentiels dont a été privée la plus grande partie de la population de la ville doivent être rétablis. Cette résolution définit un processus en vertu duquel l'ONU peut

aider les autorités bosniaques à entreprendre les travaux nécessaires à ce rétablissement.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement et que toutes les parties concernées appuient l'objectif fondamental : le rétablissement d'une vie civilisée dans la capitale de la Bosnie-Herzégovine. Le déplacement sans restriction des personnes et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur de Sarajevo doivent être autorisés. Le rétablissement des services publics doit être facilité.

En second lieu, la résolution souligne la nécessité de réaliser des progrès similaires dans les autres zones de sécurité de Bosnie — celles citées dans de précédentes résolutions ainsi que les trois villes de Mostar, Vitez et Maglaj, au sujet desquelles le Secrétaire général est prié de faire un rapport. Leur situation est différente, mais leur malheur est terriblement commun. Des rapports récents suggèrent que la pratique horrible du «nettoyage ethnique» persiste derrière les lignes avancées. Elle doit cesser.

La Nouvelle-Zélande appuie l'élargissement de l'application du concept de zones de sécurité à ces trois lieux. Ces dernières ainsi que toutes les autres zones de sécurité doivent pouvoir bénéficier d'une protection contre toute attaque; les réfugiés et personnes déplacées doivent être en mesure de regagner leurs foyers; les conditions déplorables dans lesquelles les citoyens des zones de sécurité ont dû survivre doivent cesser; en outre, les ingérences politiques et militaires dans les convois humanitaires doivent s'arrêter.

Cette résolution souligne également d'autres évolutions qui, nous le croyons, contribueront à l'atténuation des souffrances et au règlement pacifique du conflit. En particulier, nous nous félicitons du récent accord conclu à Washington entre le Gouvernement bosniaque et la partie croate de Bosnie. Il constitue également un autre tournant. L'élan qu'il a créé doit être maintenu.

Nous estimons qu'il importe de rappeler que l'établissement de zones de sécurité n'est pas une fin en soi. Cependant, les mesures formulées dans cette résolution contribueront, de l'avis de mon gouvernement, à créer un environnement permettant le retour de la paix dans l'ensemble de la République de Bosnie-Herzégovine et la fin de la guerre.

**Le Président :** Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Mon gouvernement se félicite de la résolution que notre Conseil vient d'adopter aujourd'hui. Il était en effet essentiel qu'après l'instauration d'un cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes ou leur contrôle par la FORPRONU, le Conseil de sécurité décide de consolider les acquis obtenus à Sarajevo grâce à la fermeté de la communauté internationale.

Cette résolution, centrée sur des mesures concrètes destinées à rétablir une vie normale à Sarajevo, mesures sur lesquelles je reviendrai, s'inscrit dans le contexte plus général de la situation en Bosnie-Herzégovine et des initiatives pour faire progresser le processus de paix. Il était en effet important, aux yeux de mon gouvernement, de ne pas isoler les mesures prises en faveur de Sarajevo des autres actions concernant la Bosnie-Herzégovine.

Ainsi, la résolution rappelle les mesures prises à et autour de Sarajevo en vertu des résolutions 824 (1993) et 836 (1993), qui ont permis d'obtenir le retrait des armes lourdes. Elle rappelle également les objectifs fixés pour la relève du personnel de la FORPRONU à Srebrenica et pour la réouverture de l'aéroport de Tuzla. Elle marque la préoccupation du Conseil vis-à-vis de la situation dramatique à Maglaj, Mostar et Vitez et prie le Secrétaire général de faire rapport sur l'éventuelle extension à ces villes de la protection prévue par les résolutions 824 (1993) et 836 (1993). Enfin, elle se félicite des évolutions récentes dans les négociations de paix entre le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine, les Croates de Bosnie et le Gouvernement de la République de Croatie.

Je voudrais insister maintenant sur les mesures que décide la résolution pour Sarajevo.

Pour assurer le retour à une vie normale dans la ville, il est demandé aux parties, avec l'aide des Nations Unies, de parvenir à une totale liberté de mouvement pour la population civile, ainsi que pour les biens humanitaires, et de lever toute entrave à cette liberté de circulation. Il s'agit là d'une exigence essentielle qui devra être respectée si l'on veut que cessent rapidement les souffrances si injustement imposées depuis bientôt deux ans à la population de Sarajevo.

D'un point de vue pratique, la résolution demande au Secrétaire général de désigner un responsable de haut niveau qui, en liaison avec le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine et sous l'autorité du Représentant

spécial du Secrétaire général, procédera à une évaluation et élaborera un programme de rétablissement des services publics essentiels. Ce responsable sera investi du pouvoir d'assister le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine et d'assurer la mise en oeuvre du plan en étroite coordination avec les autorités locales concernées.

Cette décision constitue, pour ma délégation, une mesure très importante. D'une part, en effet, les actions destinées à rétablir les services publics au profit de la population de Sarajevo, tant en ce qui concerne leur définition que leur mise en oeuvre, seront centralisées de manière à bénéficier d'une efficacité maximum. D'autre part, l'activité du responsable désigné par le Secrétaire général, sans porter atteinte à la souveraineté du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, s'effectuera en coordination avec tous les intéressés au niveau local.

Je voudrais souligner par ailleurs que la résolution que nous avons adoptée l'a été en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, comme les autres résolutions sur la Bosnie-Herzégovine depuis le mois d'août 1992. De ce point de vue, ne pas recourir au Chapitre VII aurait constitué pour les parties le plus mauvais des signaux, au moment même où la Communauté internationale vient de faire preuve avec succès de sa détermination pour obtenir l'arrêt des bombardements de Sarajevo. Par ailleurs, l'application du Chapitre VII, qui ne signifie pas le recours automatique à la force, donnera à la FORPRONU l'autorité nécessaire pour surmonter les obstacles qui seraient mis à l'exécution de son mandat.

Pour finir, je voudrais indiquer que mon gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour assurer le succès de la mise en oeuvre de la résolution.

Comme je l'ai déjà indiqué, les mesures décidées pour Sarajevo s'inscrivent dans le contexte général de la situation en Bosnie-Herzégovine et des initiatives pour faire progresser le processus de paix.

Aussi mon gouvernement entend poursuivre son action en faveur d'un règlement politique d'ensemble avec les autres pays de l'Union européenne et en coordination avec les autres gouvernements engagés dans la recherche de la paix.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

*La séance est levée à 20 heures.*